

**Commune D'ORVAULT****DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

**ARRONDISSEMENT**

NANTES

**CANTON**

SAINT-HERBLAIN II

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

28 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit mars, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à la Canopée au Bois Cesbron, nouveau lieu habituel des séances, après convocation légale en date du dix-huit mars deux mille vingt-deux, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

**Etaient présents** : M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, M. Vincent BOILEAU, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, M. Florent THOMAS.

**Absents ayant donné pouvoir :**

|                             |                     |                        |
|-----------------------------|---------------------|------------------------|
| Mme Dominique VIGNAUX       | donne procuration à | M Lionel AUDION        |
| Mme Armelle CHABIRAND       | donne procuration à | M. Yann GUILLON        |
| Mme Catherine LE TRIONNAIRE | donne procuration à | M. Vincent BOILEAU     |
| M. Morvan DUPONT            | donne procuration à | M. Ronan GILLES        |
| M. Jean-Yves ROUX           | donne procuration à | M. Pierre ANNAIX       |
| Mme Linda PAYET             | donne procuration à | M. Dominique GOMEZ     |
| Mme Maryse PIVAUT           | donne procuration à | Mme Marylène JÉGO      |
| M. Jean-Jacques DERRIEN     | donne procuration à | M. Gilles BERRÉE       |
| M. Thierry BOUTIN           | donne procuration à | Mme Florence CORMERAIS |
| Mme Cyriane FOUQUET-HENRI   | donne procuration à | M Florent THOMAS       |
| M. Dominique FOLLUT         | donne procuration à | M. Sébastien ARROUËT   |

**Absente excusée :**

Mme Stéphanie BELLANGER

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre ANNAIX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### 33. Attribution de subventions aux associations de retraités

#### **Madame RAIMBAULT rapporte :**

Dans le contexte général de maîtrise des dépenses, les crédits consacrés aux subventions dans le budget 2022 restent stables.

La Ville d'Orvault soutient l'action d'Orvault Retraite Active et des associations de retraités dans les différents quartiers de la Ville.

Afin de valoriser l'engagement des bénévoles et l'autonomie des clubs dans l'organisation de leurs animations, les subventions proposées se décomposent en une part fixe et une part proportionnelle au prorata du nombre d'adhérents orvaltais, du nombre de bénévoles et du nombre de manifestations organisées en autonomie.

Ainsi cette année, les subventions sont proposées comme suit :

- Part fixe : 495€ pour les clubs du Petit Chantilly, de l'Amitié et de Soleil d'automne
- Part fixe de 365€ pour le club de Plaisance compte tenu de son nombre d'adhérents orvaltais sensiblement plus faible.
- Part proportionnelle d'un montant global de 810€ répartie comme suit :
  - 80 % au prorata du nombre d'adhérents orvaltais
  - 10 % au prorata du nombre de bénévoles impliqués dans les animations en partenariat avec la Ville et l'ORA
  - 10 % au prorata du nombre de manifestations organisées en autonomie.En raison de la covid-19 aucune n'a pu être organisée en 2021. Les 10% ont été partagés de façon équitable entre les clubs.

Les propositions s'établissent de la façon suivante :

| Association             | Réalisé 2021        |                 | PROPOSITION 2022    |                      |                |               |
|-------------------------|---------------------|-----------------|---------------------|----------------------|----------------|---------------|
|                         | Adhérents orvaltais | Subvention 2021 | Adhérents orvaltais | Part proportionnelle | Part fixe      | TOTAL         |
| Club du Petit Chantilly | 34                  | 602 €           | 30                  | 118 €                | 495 €          | 613 €         |
| Club de l'Amitié        | 105                 | 861 €           | 108                 | 385 €                | 495 €          | 880 €         |
| Club Soleil d'automne   | 48                  | 774 €           | 50                  | 254 €                | 495 €          | 749 €         |
| Club de Plaisance       | 18                  | 422 €           | 10                  | 53 €                 | 365 €          | 418 €         |
| <b>TOTAL</b>            | <b>205</b>          | <b>2 660 €</b>  | <b>198</b>          | <b>810 €</b>         | <b>1 850 €</b> | <b>2660 €</b> |

En ce qui concerne l'ORA, la subvention proposée est maintenue à 10 100 € pour 2022.

Le total des subventions proposées s'élève à 12 760€. Les crédits nécessaires seront prélevés sur le compte 61.6574.

## **DECISION**

Sur proposition de la commission Culture, Sports et Coopération Internationale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** les propositions d'attribution de subventions telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessus pour les associations de retraités.

Rendu exécutoire

Par télétransmission en

Préfecture le : 29 MARS 2022

Et par publication le : 29 MARS 2022

Extrait certifié conforme

Orvault, le 29 mars 2022

**Pour le Maire**

**Le Directeur général**



**Jean-François MAISONNEUVE**

